

### Nécrologie

Les bulletins se suivent et, hélas, se ressemblent tristement dans cette rubrique. Cette année encore, la Baie et notre association sont endeuillées par la disparition de passionnés qui ont marqué la vie de notre territoire.

Nous rendons hommage à Jérôme Langlois, Denis Foullon et Meray Johann, partis rejoindre les marais célestes, là où le silence rejoint la nature.

Que nos pensées accompagnent leurs familles et leurs proches dans ces moments difficiles. L'ACDPM leur adresse tout son respect.

*Nous prions également de nous excuser auprès de celles et ceux que nous aurions involontairement oubliés.*

Reposez en paix.

### Nous contacter

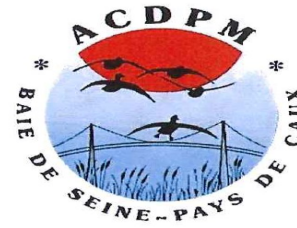
Téléphone : 02.35.49.50.91

Garde-chasse ACDPM : 07.87.91.62.76

Mail : contact@acdpmbaiedeseine.fr

Site internet : acdpm-baie-seine.com

Instagram : acdpminsta@gmail.com.



ASSOCIATION DE CHASSE SUR LE DO-  
MAINE PUBLIC MARITIME BAIE DE  
SEINE PAYS DE CAUX

**N° 50 - JANVIER 2026**

# Le mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents,

La saison à peine terminée, l'heure est déjà à la préparation de notre prochaine assemblée générale, qui se tiendra le dimanche 29 mars prochain à la salle des fêtes de Bléville à 9 h.

Comme je l'évoquais dans le bulletin précédent, votre présence est primordiale. Elle est la preuve de votre engagement envers notre association et envers celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Cette assemblée générale sera l'occasion de partager et d'échanger avec vous sur l'ensemble des dossiers traités en 2025 : le reposoir sur dune, le banc herbeux, l'entretien des zones de non-chasse, mais aussi d'évoquer ensemble les grandes échéances de 2026 et le démarrage des discussions autour du prochain plan de gestion.

Nous avons d'ores et déjà listé une série de mesures que nous souhaitons voir évoluer dans le futur PDG. L'année à venir sera donc cruciale.

Plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien. Les attaques envers notre passion et notre mode de vie ne cessent jamais, que ce soit au niveau européen, national ou même local. Votre association consacre un temps considérable à vous défendre sur le terrain : une crique qui menace une installation, un adhérent n'ayant pas respecté le plan de gestion dans ses opérations d'entretien, un plan de circulation de la réserve visant à interdire tout véhicule avant le 15 août, sans oublier la remise en cause permanente des gabions de l'aval, avec la recherche de n'importe quel moyen ou angle d'attaque pour supprimer des installations.

## Garde de l'ACDPM – Baie de Seine

Nous ne pouvons nous permettre de manquer un seul rendez-vous, une seule échéance, une seule réunion. Notre absence serait perçue comme un désintérêt et d'autres pourraient en profiter.

C'est dans ce contexte que, lorsque l'on m'interpelle pour des problèmes de cages ou de voisinage, je réalise que certains ne mesurent pas les enjeux actuels. Ils feraient bien de profiter pleinement de leurs installations et de la chance qu'ils ont de pouvoir y chasser sereinement. Ces enfantillages ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels.

Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que nous avons fait le choix cette année, avec le soutien technique et financier de la FDC76, d'embaucher un technicien faunistique et floristique, avec un démarrage espéré dès le mois de février.

Sa première mission sera de valoriser nos mares et nos actions d'entretien par la réalisation d'inventaires, et surtout de mettre en avant les bienfaits de notre présence sur le marais. Ce qui vous semble sans doute évident ne l'est malheureusement pas pour tous.

Qu'à cela ne tienne : nous allons le démontrer.

Alors, à vos agendas ! **Rendez-vous le 29 mars**. Nous comptons sur vous.

Bien cordialement

Alexandre GRAIN

J'ai pris mes fonctions le 2 novembre 2025. Je m'appelle Nicolas Vasse. Beaucoup d'entre vous me connaissent déjà ; comme on le dit chez nous, *je suis un gars de la baie*.

Mon grand-père, mon père, mes oncles et une grande partie de mes cousins ont chassé — et chassent encore — principalement au gabion sur notre si beau territoire.

Autant dire que je connais le marais depuis longtemps.

C'est donc tout naturellement que j'ai postulé à ce poste de garde au sein de notre association. Pour moi, il s'agit de la continuité après une bonne dizaine d'années passées comme administrateur, avec la volonté de continuer à m'investir pour pérenniser notre association et préserver notre territoire.

J'ai été embauché pour faire respecter le règlement intérieur de l'ACDPM, mais pas seulement. Je suis également le lien entre le bureau et les adhérents. N'hésitez donc pas à me contacter dès que vous rencontrez un souci :

le numéro de la garderie est disponible sur le site internet ou dans le petit carnet.

J'interviens également, avec l'aide de la Commission Travaux, sur les demandes et le suivi des travaux concernant vos installations ou l'entretien des creux. Je participe aussi aux réunions avec les différentes instances qui gravitent autour de la réserve naturelle (MDE, DREAL, Haropa Port, etc.).

Voilà, je pense avoir fait le tour de qui je suis et des missions qui m'ont été confiées.

Au plaisir de vous rencontrer sur le terrain pour échanger et discuter.

Amicalement,  
Nicolas Vasse

## La cohabitation de notre territoire avec la profession agricole

● Nous rencontrons de manière régulière des problèmes de bovins en divagation, une situation qui concerne l'ensemble des exploitants et usagers des parcelles.

L'état parfois vieillissant des clôtures peut contribuer à ces incidents. Néanmoins, il est encore trop souvent constaté que certains « passeux » restent ouverts sous prétexte qu'aucun animal n'est présent dans le lot concerné.

Nous demandons donc à chacun de veiller systématiquement à la bonne fermeture des barrières après son passage, afin d'éviter tout déplacement des animaux d'un lot à un autre et les désagréments qui en découlent.

Soyez assurés que nous poursuivrons nos démarches afin de limiter au maximum ce type de situation.

Nous vous remercions par avance de continuer à nous signaler rapidement tout problème ou dysfonctionnement constaté à ce sujet.

---

● Nous souhaitons également vous faire un retour sur cette première année d'expérimentation concernant la fertilisation des prairies du Hode.

Pour rappel, les résultats qui en découleront seront déterminants pour la rédaction du prochain PDG.

Globalement, cette première phase a été une réussite, notamment grâce à l'implication de chacun. Hormis le passage d'un véhicule sur l'une des 72 parcelles en expérimentation, aucun incident n'a été signalé.

La poursuite de cette étude est prévue pour les deux prochaines années. Les piquets jaunes et bleus seront remis en place dès le mois d'avril 2026.

Nous comptons sur l'ensemble d'entre vous pour poursuivre dans cette démarche, en espérant que les résultats obtenus faciliteront la prochaine rédaction du PDG.

Enfin, nous vous remercions une nouvelle fois pour votre contribution et pour le respect des consignes, notamment en évitant toute pénétration sur ces zones.

## Reposoir sur dune

Lors du 5<sup>e</sup> comité de suivi du reposoir sur dune, réuni le 20 novembre 2024, trois scénarios de gestion avaient été examinés : le scénario 0 dit du « laisser-faire », le scénario 2 visant la réparation du cordon dunaire, et le scénario 3 consistant au déplacement du reposoir.

En l'absence de consensus entre les parties prenantes, le sous-préfet avait retenu le scénario **0**, assorti de la demande d'élaborer des mesures de gestion spécifiques, excluant tout chantier lourd. Il avait également été décidé de constituer un groupe de travail piloté par HAROPA Port afin d'examiner les modalités d'accompagnement de ce scénario.

Une nouvelle réunion de suivi du reposoir sur dune s'est tenue le 25 novembre 2025. Lors de cette réunion, HAROPA Port a présenté les mesures d'accompagnement qu'il envisage de déployer en appui du scénario 0 dit du « laisser-faire », retenu par l'autorité préfectorale.

Les mesures présentées sont les suivantes :

1. Mise en place d'un merlon à l'extrémité Est de la digue existante, orienté vers le nord, afin de maintenir le plan d'eau situé au nord de la digue ;
2. Déboisement partiel ou total du bois situé au nord du reposoir sur dune ;
3. Suppression de l'observatoire Est, suppression du merlon existant et aplanissement du terrain afin de créer un espace plus favorable à l'accueil des limicoles.

L'ensemble de ces mesures a été validé par les parties présentes, sous réserve formulée par l'ACDPM BS-PC : la suppression du merlon à l'Est ne devra en aucun cas conduire à une modification de la délimitation réglementaire du reposoir. Ce point a été explicitement confirmé par la DREAL ainsi que par la sous-préfecture.

Par ailleurs, l'idée d'aménager et d'entretenir la bande de 500 mètres, laissée en friche depuis plusieurs années, a également été évoquée au cours des échanges.

Il a été rappelé que l'ensemble de ces propositions devra, avant toute validation définitive, faire l'objet d'analyses approfondies, notamment au regard :

- de leur faisabilité technique ;
- de leurs implications financières ;
- et de leur compatibilité réglementaire.

À cette fin, des réunions de travail, pilotées par HAROPA Port et associant notamment l'ACDPM BS-PC ainsi que la Maison de l'Estuaire, seront organisées à intervalles réguliers. Elles auront pour objectif d'évaluer les impacts de chacune des mesures proposées et de déterminer leur pertinence au regard des objectifs écologiques du site

La première réunion de travail est d'ores et déjà programmée le 23 janvier.

L'ACDPM BS-PC restera pleinement mobilisée et vigilante quant à l'analyse et, le cas échéant, à la mise en œuvre de ces mesures, afin de garantir le maintien des fonctionnalités écologiques du reposoir sur dune et de préserver nos intérêts.

# Projet de remise en état de la réserve Estacade

Les travaux prévus sur la réserve Estacade sont toujours d’actualité. Ils consistent en la **remise en état d’une zone qui n’a jamais été entretenue**, afin de redonner toute sa valeur écologique à cet espace naturel particulièrement accueillant pour les oiseaux d’eau.

Une nouvelle clôture sera installée en collaboration avec l’ACDPM et l’exploitant agricole du lot, Benoît Perdrix.

La date des travaux reste à définir : ils pourront être réalisés **en juillet**, si l’autorisation de la MDE est accordée, ou **après le 15 août** dans le cas contraire. Un appel au bénévolat sera lancé sur nos canaux de communication habituels. L’ACDPM remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui participeront à ce chantier important pour notre marais.

Amicalement,  
**L’équipe de l’ACDPM**  
.....

## Information relative à une procédure disciplinaire

### Location de gabion

L’Association Chasse du Domaine Public Maritime Baie de Seine – Pays de Caux (ACDPM BS-PC) informe ses membres qu’une procédure disciplinaire a été engagée à la suite du **constat de démarches de location d’un gabion**, pratique expressément interdite par le Règlement Intérieur.

#### Cadre réglementaire

Conformément à l’article 18, alinéa I, du Règlement Intérieur de l’ACDPM BS-PC (édition 2024), la location d’un gabion est strictement interdite.

#### Déroulement de la procédure

Des constats réalisés par les gardes de l’Association ont conduit à l’ouverture d’une procédure disciplinaire. Le membre concerné a été convoqué et entendu par le **Conseil de Discipline**, réuni le 28 octobre 2025, conformément aux règles en vigueur.

À l’issue de cette audition, le Conseil de Discipline a considéré que les faits constituaient une infraction au règlement intérieur et a transmis ses conclusions au **Conseil d’Administration**.

#### Décision

Après délibération, le Conseil d’Administration a arrêté les mesures prévues par le règlement intérieur, incluant notamment une sanction financière et la cession de l’installation concernée, selon des modalités et délais définis dans la notification individuelle adressée au membre.

#### Rappel général

Cette information a pour objet de rappeler à l’ensemble des membres l’importance du **respect strict du règlement intérieur**, garant de l’équité entre les adhérents et du bon fonctionnement de l’Association.

# Cap sur le Numérique :

## Succès Historique de nos Adhésions en Ligne !

Chers adhérents de l'ACDPM Baie de Seine,

Nous avons le plaisir de partager avec vous une excellente nouvelle qui marque la modernisation de notre association. Cette campagne d'adhésion 2025/2026 a été couronnée de succès, notamment grâce à la nouvelle dynamique numérique que nous avons mise en place.

### Un Engouement Chiffré : Plus d'une Adhésion sur Deux se fait en Ligne !

Pour la première fois dans l'histoire de l'ACDPM Baie de Seine, nous franchissons un cap symbolique : les adhésions finalisées directement via notre plateforme en ligne représentent désormais 44 % de l'ensemble de nos inscriptions !

Ce taux spectaculaire est la preuve d'une transition réussie et de la confiance que vous accordez à nos outils numériques. Vous êtes de plus en plus nombreux à privilégier la rapidité et la simplicité de l'inscription depuis votre ordinateur ou votre téléphone.

### Le Nouveau Site Internet : Une Plateforme au Service de Votre Engagement

Ce succès n'est pas le fruit du hasard. Il est directement lié au lancement de notre tout nouveau site internet, conçu spécifiquement pour vous faciliter la vie.

Grâce à cette plateforme moderne, vous bénéficiez désormais :

- D'une navigation simplifiée : Trouver l'information et le formulaire d'adhésion est devenu plus rapide et plus intuitif.
- D'un processus sécurisé et instantané : En choisissant le paiement par carte bancaire, votre adhésion est validée immédiatement, vous permettant de recevoir vos documents sans délai.
- D'une expérience fluide : Le site vous guide pas à pas dans le remplissage des informations, rendant l'expérience agréable.

Pour l'ACDPM, cette forte adoption numérique est un gain d'efficacité majeur, nous permettant de consacrer plus de temps à nos actions concrètes sur le terrain et à la défense de nos passions.

### Le Lien de Proximité, Notre Force Durable

Bien sûr, notre association continuera toujours de valoriser les adhésions traditionnelles. Le lien humain et la proximité sont au cœur de l'ACDPM.

Que vous ayez adhéré en ligne ou par le biais des canaux traditionnels, merci pour votre engagement et votre soutien !

Votre participation massive nous donne l'élan nécessaire pour défendre au mieux nos intérêts sur la Baie de Seine.

## L'équipe de piégeage – Appel à volontaires

Chères adhérentes, chers adhérents,

Afin de protéger nos territoires et de préserver nos zones humides, nous recherchons des volontaires pour renforcer notre équipe de piégeage.

Le piégeage des ragondins est une action essentielle :

- Il limite les dégradations des berges,
- Il préserve la biodiversité,
- Il contribue à l'équilibre et à la bonne gestion de nos milieux naturels.

Il permet également de réduire les dégâts sur nos installations ainsi que les risques pour nos chiens.

Nous avons besoin de nouvelles forces pour poursuivre efficacement ce travail indispensable.

Nous recherchons des personnes pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire de l'ACDPM, afin d'intégrer une équipe déjà en place.

Les volontaires doivent être **titulaires de la formation piégeage**.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter le Bureau, qui les mettra en relation avec le responsable du piégeage.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement au service de notre association et de notre environnement.

---

## **Enquête sur le coût d'entretien des mares de chasse et de leurs alentours**

Dans la continuité de ce que nous avons fait en 2019, nous allons adresser à tous les gabionneurs de la Baie une enquête portant sur l'entretien de vos gabions et de leurs alentours.

Pour mémoire, vous aviez été **70 %** à nous répondre en 2019, et nous avons pu établir que votre investissement, au titre de vos mares, dépassait les **deux millions et demi d'euros**.

Dans le cadre de nos discussions, parfois houleuses, avec les services de l'État, nous avons besoin d'une mise à jour.

Naturellement, nous traiterons ces données de façon **confidentielle**.

Cette enquête vous sera transmise **courant février 2026**.

## Hydraulique 2025, une année de plus

Cela fait déjà huit ans que cette convention a été mise en place. Elle est le fruit de réflexions de terrain, de la vision positive de Fabrice Modeste et du bon sens de la DREAL de l'époque.

Huit ans, ça fait une longue période. Cela fait huit ans que, chaque année, on voit les mêmes volontaires. Je ne les citerai pas, mais ils se reconnaîtront.

Il est important aujourd'hui que de nouveaux nous rejoignent. Il n'est pas logique que certains d'entre vous se contentent d'attendre l'eau au pied de leurs batards, voire aient le culot de se plaindre que ça ne monte pas.

Vous l'aurez compris, sans votre investissement personnel, nous ne pouvons rien faire. Alors faites l'effort : nous vous montrerons et vous formerons sans le moindre problème.

Comme tous les ans, en mai 2026, nous allons convier les rétrocessionnaires à une réunion de terrain. Pour cela, nous leur adresserons un courrier, charge à eux de venir ou de se faire représenter. Il faut bien comprendre que nous devons fournir la liste des intervenants à l'État, qui rédigera un arrêté préfectoral. Vous ne pouvez donc pas nous rejoindre en cours de convention.

Si nous devions, cette année, faire le constat que cela ne vous intéresse pas, nous devrions revoir notre mode de fonctionnement, et nous avons déjà des pistes.

Pour revenir sur l'année écoulée, le travail a été fait, sur les deux territoires. Je ne dis pas que nous n'avons pas connu des difficultés de compréhension entre nous, mais disons que nous avons tous des avis divergents et que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers...

Nous avons donc dû discuter, nous prendre la tête, mais bon, rien de nouveau dans la Baie.

Il est à rapporter toutefois que le gestionnaire ne joue pas le jeu, et que les efforts que nous faisons la nuit sont parfois gommés par celui-ci. Des ouvertures et fermetures dans le désordre, ainsi que des horaires plus qu'aléatoires, nous ont fait bouillir.

Nous renouvellerons donc, pour la saison 2026/2027, les deux conventions et espérons que vous saurez au rendez-vous, une fois de plus et en nombre.

**La Commission Hydraulique**

## **Battue de régulation du sanglier—ACDPM**

### **2026 – Année d'élection :**

engagez-vous pour l'avenir de l'ACDPM

L'année 2026 marque une étape importante pour la vie de notre association, avec le renouvellement d'une partie du Conseil d'administration de l'ACDPM.

Conformément à nos statuts, un tiers du bureau arrive à échéance. Sont concernés : Jean Fouache, Sacha Devillers, Franck Carpentier et Joan Muller.

À ces renouvellements s'ajoutent deux postes actuellement vacants, suite aux démissions de M. Nicolas Vasse et de Mme Nathalie Lefrançois.

Nous lançons donc un appel à candidatures à destination de tous les adhérents souhaitant s'impliquer davantage dans la vie de l'association.

⇒ Vous souhaitez défendre votre chasse, votre baie et vos valeurs ?

⇒ Vous voulez participer activement aux décisions et contribuer à la pérennité de notre territoire ?

Rejoindre le Conseil d'administration, c'est s'engager dans une aventure humaine, enrichissante et utile, au service de l'intérêt collectif.

Les candidatures doivent être transmises à l'association au plus tard le samedi 14 mars 2026 à minuit, l'Assemblée Générale se tenant le dimanche 29 mars 2026.

Nous comptons sur votre mobilisation pour continuer à faire vivre et évoluer l'ACDPM.

## **Création de compte SIA — Chasseurs**

Nous vous rappelons que la création d'un compte sur le Système d'Information sur les Armes (SIA) est obligatoire pour gérer vos armes.

En cas de difficulté, la sous-préfecture du Havre peut vous accompagner :

Tel : 02 35 13 34 77

Mail : [pref-76-armes@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-76-armes@seine-maritime.gouv.fr)

Adresse : 95 boulevard de Strasbourg, 76600 Le Havre

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire aux prochaines dates de battue !

Ces battues se déroulent dans la zone industrielle afin de limiter la population de sangliers et de réduire les accidents routiers, ainsi que les dommages dans la zone portuaire.

| <b>BATTUES SANGLIER</b>                                           | <b>BATTUES RAGONDIN</b> (gratuit) |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| SAMEDI 3 JANVIER 2026                                             | DIMANCHE 11 JANVIER 2026*         |
| SAMEDI 17 JANVIER 2026                                            | SAMEDI 24 JANVIER 2026*           |
| SAMEDI 7 FEVRIER 2026                                             | DIMANCHE 1er FEVRIER*             |
| SAMEDI 14 FEVRIER 2026*                                           | DIMANCHE 15 FEVRIER 2026*         |
| SAMEDI 21 FEVRIER 2026                                            | SAMEDI 28 FEVRIER 2026*           |
| SAMEDI 7 MARS 2026                                                | DIMANCHE 1er MARS 2026*           |
| SAMEDI 28 MARS 2026                                               | DIMANCHE 8 MARS 2026*             |
|                                                                   | DIMANCHE 22 MARS 2026*            |
|                                                                   | DIMANCHE 29 MARS 2026*            |
| * SOUS RESERVE en attente de confirmation des services de l'État. |                                   |

Rendez-vous :

Au Blockhaus à 7h30 pour signer le registre et recevoir les règles de sécurité à respecter.

Participation :

Une participation de 25 euros est demandée. Cette somme couvre l'achat des bracelets, les frais vétérinaires pour les chiens, ainsi que le verre de l'amitié.

Nouveauté :

Une date supplémentaire devrait être ajoutée, probablement le 14 février, en attente de confirmation des services de l'État.

Encaissement :

Vous pouvez régler votre participation sur place ou désormais en ligne.

Carte découverte :

Pour ceux qui n'ont jamais été adhérents, vous pouvez bénéficier d'une carte découverte au prix de 20 euros, valable une seule fois.

Nous espérons vous voir nombreux pour participer à cette régulation et passer un bon moment ensemble ! Pour toute inscription ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

**Bonne saison à tous et au plaisir de vous retrouver sur le terrain !**



# ACDPM

## CARTES DÉCOUVERTE : DÉSORMAIS ACCESSIBLES POUR LES BATTUES SANGLIERS !

Les cartes découverte deviennent accessibles pour participer aux battues sangliers organisées par l'ACDPM.

C'est l'occasion idéale de venir découvrir notre territoire et notre esprit de chasse !



### CONDITIONS :

- Réservées aux personnes n'ayant jamais été adhérentes à l'ACDPM.
- Carte découverte : 20 €
- Participation à une battue : 25 €



### BON À SAVOIR :

Si vous décidez ensuite de prendre votre adhésion annuelle à l'ACDPM, le montant de la carte découverte (20 €) sera déduit du tarif d'adhésion.

ACDPM BS-PC 189 RUE DE VERDUN - 76600 le havre  
Tel : 0235495091 - Mail : [contact@acdpmbaiedeseine.fr](mailto:contact@acdpmbaiedeseine.fr)

## Rendez-vous à venir

Trois événements importants approchent, et votre présence est essentielle pour soutenir l'association et rester informé de ses actions :

### 15 mars 2026 – Rivage Propre

Dès 07h30 – Baie de Seine « Blockhaus »

Distribution des tickets de tombola de 07h30 à 08h30 uniquement. Après 08h30, plus aucun ticket ne sera distribué.

Les entreprises souhaitant soutenir l'opération Rivage Propre peuvent devenir sponsors; leur participation est la bienvenue. Merci de contacter la Commission Rivage Propre pour toute proposition de partenariat.

### 29 mars 2026 – Assemblée Générale de l'ACDPM BS-PC

À 09h00, Salle des Fêtes de Bléville — le Havre

### 4 avril 2026 – Assemblée Générale de la FDC76

À 08h30, Hôtel du Département – Rouen

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à ces événements qui rythment la vie de notre association.

## Participation aux Conseils d'Administration

Nous vous rappelons que les **conseils d'administration sont ouverts à tous**. Ils offrent l'opportunité de suivre les dossiers en cours et de vous impliquer davantage dans la vie de l'association.

Les dates des conseils d'administration peuvent vous être communiquées **sur simple demande auprès du secrétariat de l'ACDPM BS-PC**.

## Réunions de secteur

Pour les nouveaux, et pour les anciens qui oublient !!!

Tous les ans, nous organisons nos traditionnelles réunions de secteur. Elles commencent en septembre et se terminent mi-octobre, et se déroulent au blockhaus.

Rétrocessionnaires et associés y sont conviés par écrit **15 jours à l'avance**, et le calendrier de ces réunions sera disponible dans le **Bulletin d'information de juin 2026**.

Le but de ces réunions est de se rencontrer, de discuter autour des actualités locales et nationales, et de faire un point sur la vie de votre secteur. C'est aussi un bon moyen de régler des problèmes et de se dire les choses.

Clairement, il y a eu un tassement du taux de présence cette année. Nous ne comprenons pas vraiment la raison et souhaitons repasser au-dessus des **70 %** l'an prochain.

En tant qu'adhérent à l'ACDPM, vous nous demandez beaucoup. En contrepartie, nous ne vous demandons pas grand-chose : juste d'être présents à ces réunions et à notre assemblée générale. Je crois que ce n'est pas grand-chose.

Vous me direz que vous avez autre chose à faire et qu'à l'ère du tout virtuel vous n'en voyez pas l'intérêt. À cela, je répondrai que, quand le vent est à l'amont, vous êtes tous présents, et que l'échange humain est bien plus enrichissant que des pages sur un support numérique.

Alors, nous comptons sur vous, sachant que nous faisons l'effort de vous défendre, de vous aider et d'être présents à ces réunions.

**Sacha**

## Commission Travaux

Si vous avez des travaux à effectuer sur votre installation, votre mare ou votre creux individuel, merci de contacter la secrétaire de l'ACDPM afin qu'elle puisse effectuer une demande de travaux auprès de la MDE.

Après réception de votre demande, nous vous la renverrons par courrier ou par e-mail.

Une fois le document dûment complété — en respectant les légendes, les types d'engins autorisés et avec les signatures obligatoires des agriculteurs et coupeurs de roseaux — il devra nous être retourné AVANT LE 31 JANVIER.

Pour les creux collectifs, une demande devra également être faite auprès de l'ACDPM, que nous vous renverrons.

La signature de l'ensemble des rétro-concessionnaires desservant le creux sera obligatoire.

À noter : lors d'une demande de travaux sur votre installation, et pendant la durée du bilan floristique réalisé par la MDE, aucun entretien ne doit être effectué.

Une réponse vous sera communiquée courant juillet, qu'elle soit positive ou négative.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir votre demande de travaux, les membres de la Commission de Discipline sont là pour vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter : ils sont là pour ça.

---

### Gabion – obligations légales

- \* Le numéro de l'installation doit être clairement indiqué sur le capot de votre installation.
- \* Le carnet de prélèvements doit être présent dans votre installation.

### Feux – lors des entretiens de gabion

Pour tout feu, il est obligatoire de prévenir l'association **48 heures à l'avance**. L'association effectuera ensuite les démarches nécessaires auprès de la MDE.

### Broyage – après le 15 août (herbe et roseaux)

Vous devez :

- \*Disposer des accords écrits des exploitants agricoles des lots concernés (un SMS est suffisant).
- \*Effectuer une déclaration préalable auprès de l'association.
- \*Respecter les clôtures et les passeux lors du passage des engins.
- \*Éviter l'utilisation d'engins lourds lorsque le marais est détrempé.

Les coordonnées des exploitants agricoles sont disponibles au bureau.

## Carnet de prélèvements

Le retour des carnets de prélèvements de gabions est une **obligation** pour tous les rétro-concessionnaires de gabions.

En effet, chaque association détentrice du droit de chasse sur le Domaine Public Maritime (ce qui est le cas de l'ACDPM BS-PC) est tenue d'établir un compte-rendu des prélèvements effectués lors la saison écoulée. Le retour de prélèvements est donc **OBLIGATOIRE**, même si le prélèvement est nul, ou que le titulaire n'a effectué aucune sortie.

L'objectif de ces carnets de prélèvements est de suivre avec précision les espèces chassées et leur évolution tout au long de la saison cynégétique. Ainsi recueillies, ces données jouent un rôle crucial dans l'élaboration des politiques de gestion cynégétique, qui plus est dans le contexte européen actuel où plusieurs espèces emblématiques de la chasse au gibier d'eau sont dans le viseur de Bruxelles.

Outre l'intérêt scientifique de ces carnets, il est nécessaire de rappeler que le non-retour des carnets de prélèvements est une infraction pouvant entraîner des sanctions administratives !

Le retour peut se faire :

ACDPM BS PC – 189 rue des Verdun – 76600 LE HAVRE

Maison de la chasse et de la nature – FDC 76 – Route de l'Etang – 76890 Belleville-en-Caux.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre collaboration.

---

## À quoi sert l'enquête de prélèvements sur le DPM ? Obligatoire

L'enquête individuelle de prélèvements sur le Domaine Public Maritime (DPM) a été mise en place à la demande des services de l'État (Préfecture / DDTM), dans le cadre de la gestion du droit de chasse sur le DPM. Cette enquête a pour objectif :

- de disposer d'un bilan précis et exhaustif des prélèvements réalisés sur le DPM,
- de répondre aux obligations réglementaires imposées aux associations titulaires d'un bail de chasse sur le DPM,
- de permettre à l'État d'évaluer l'impact de la chasse sur les espèces concernées,
- et de conditionner la reconduction du bail de chasse sur le Domaine Public Maritime.

C'est pour cette raison que cette enquête est individuelle et obligatoire pour toute personne chassant sur le DPM, y compris hors gabion, même en l'absence totale de prélèvement.

L'absence de retour compromet la transmission d'un bilan complet à l'État et peut avoir des conséquences directes sur le maintien du droit de chasse sur le DPM.

## ChassAdapt & chasse aux migrateurs

### Saison 2025/2026

#### ACDPM – Informations FNC & FDC 76

Dans le cadre de la saison de chasse 2025/2026, l'ACDPM relaie les informations officielles de la **Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)** et de la **FDC 76** concernant l'application **ChassAdapt** et les règles encadrant la chasse aux migrateurs.

ChassAdapt : une application obligatoire

ChassAdapt est une **application gratuite et obligatoire** permettant de déclarer les prélèvements de gibier d'eau et de migrateurs. Elle contribue au suivi des quotas et à une gestion durable des espèces.

L'application fonctionne **avec ou sans connexion**, les données étant transmises automatiquement dès le retour du réseau.

Modalités de déclaration

Chaque prélèvement doit être **déclaré immédiatement après l'action de chasse** via l'application ChassAdapt.

Pour les chasseurs ne pouvant pas utiliser l'application, une **version papier officielle** reste disponible sur demande auprès de la **FDC 76** ou de l'**ACDPM**, et doit être tenue avec la même rigueur.

Règles de prélèvement – Saison 2025/2026

Conformément à la réglementation en vigueur :

- Le **prélèvement maximum autorisé (PMA)** est fixé à **15 oiseaux par chasseur et par jour**.
- Pour la **chasse de nuit**, le PMA est de **25 oiseaux maximum par installation**, sans que le quota individuel de **15 oiseaux par chasseur** ne puisse être dépassé.
- Des **quotas spécifiques** peuvent s'appliquer à certaines espèces, ainsi que des règles particulières pour la chasse de jour et de nuit.

Le respect strict de ces règles est indispensable pour garantir la pérennité de notre pratique et défendre durablement la chasse aux migrateurs.

Informations complémentaires

Pour consulter les textes officiels et les mises à jour :

- **chasseurdefrance.com** (FAQ ChassAdapt)
- **fdc76.com**

L'ACDPM remercie l'ensemble de ses adhérents pour leur sérieux et leur engagement en faveur d'une **chasse responsable, réglementée et durable**.

## COMPOSITION DU BUREAU

### Président ACDPM BS-PC

M. Alexandre GRAIN  
06.30.94.64.10

### Vice-Président

M. Sacha Devillers  
06.65.33.22.13

### Secrétaire

M. Cyril BOSSUYT  
07.68.25.54.95

### Trésorier

M. Paul BELBOUCHE  
06.68.84.75.07

## ADMINISTRATEURS

M. Joan MULLER 06.11.29.34.24

M. Romain OSMONT 06.70.75.90.75

M. Jérémy CORRE 06.41.43.49.16

M. Alex- LEMOINE 06.59.13.70.70

M. Franck CARPENTIER 06.83.43.73.51

M. Jean FOUACHE 06.69.38.17.48

## GARDES-CHASSE

### Territoire Baie de Seine - Contact prioritaire

M. Nicolas VASSE  
07.87.91.62.76

### Territoire Côtier

M. Christian LE GUEN  
06.73.45.85.49

## LES COMMISSIONS

### COMMISSION TRAVAUX

M. Nicolas VASSE  
07.87.91.62.76

### COMMISSION SCIENTIFIQUE

Mme. Nathalie LEFRANCOIS  
06.60.15.02.24

### COMMISSION DISCIPLINE

M. Sacha DEVILLERS  
06.65.33.22.13

### COMMISSION RIVAGE PROPRE

M. Jérémy CORRE  
06.41.43.29.16

### COMMISSION COMMUNICATION

M. Romain OSMONT 06.70.75.90.75  
M. Cyril BOSSUYT 07.68.25.54.95

### COMMISSION GRANDS DOSSIERS

M. Paul BELBOUCHE 06.68.84.75.07  
M. Alexandre GRAIN 06.30.94.64.10

### COMMISSION HYDRAULIQUE

M. Dimitri CLEMENT 06.60.58.47.41  
M. Franck CARPENTIER 06.83.43.73.51

### COMMISSION PIEGEAGE

M. Jean FOUACHE  
06.69.38.17.48

### COMMISSION BATTUE

M. Jérémy CORRE  
06.41.43.29.16

### GARDE ACDPM BS-PC

M. Nicolas VASSE  
07.87.91.62.76

### BUREAU ACDPM BS-PC

189 Rue de Verdun 76600 le havre  
02.35.49.50.91  
E-MAIL [contact@acdpmbaieeseine.fr](mailto:contact@acdpmbaieeseine.fr)